



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Secheresse

Question écrite n° 42308

Texte de la question

Mme Catherine Nicolas attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la nécessité, dans les régions où la sécheresse sevit, de transformer les jachères en pacage. Le milieu agricole, déjà durement éprouvé par l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine, doit maintenant affronter un état de sécheresse prononcé. Des fortes chaleurs ajoutées à une pluviométrie limitée à 25 mm depuis le mois d'avril, ont asséché, voire brûlé, les prairies, obligeant les éleveurs à entamer leurs réserves de foin. La végétation accuse un retard de développement inquiétant qui greuve tout espoir de reconstitution rapide de ces réserves. Les redoutables repercussions de cette situation catastrophique ne manqueront pas, l'hiver venu, d'aggraver la détresse du monde rural, pierre angulaire de notre économie locale. En conséquence, elle lui demande s'il entend rapidement autoriser la transformation des jachères en pacage et quelles mesures efficaces il compte prendre dans les régions sinistrées pour enrayer les ravages de la sécheresse ?

Texte de la réponse

La réglementation communautaire prévoit que les producteurs de cultures arables déposant des demandes de paiements compensatoires pour l'équivalent de plus de 92 tonnes théoriques de céréales doivent, à des fins de maîtrise de l'offre, retirer de la production une certaine proportion de leurs terres. Ces surfaces doivent être gelées du 15 janvier au 31 août de la même campagne : pendant cette période le couvert végétal de ces parcelles ne peut être utilisé à des fins agricoles. En outre, jusqu'au 15 janvier suivant, la production végétale mentionnée ne peut être commercialisée. Les éleveurs ont dans ce cadre toute latitude pour utiliser, après le 31 août, le couvert de jachère à des fins d'alimentation de leur troupeau.

Données clés

Auteur : [Mme Nicolas Catherine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42308

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 1996, page 4473

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5279